

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 01 février 2013

*L'an deux mille treize et le 1<sup>er</sup> février à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Philippe AUPHAN, Maire.*

**Présents:** Pierre ALAMELLE, Philippe AUPHAN, Mohamed MALLEM, Marie-Claire MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Marcel PELLEGRIN.

**Absents excusés :** Ghislaine BRUNIER pouvoir à Marie-Claire MAURIZOT  
Mireille BECHARD pouvoir à Marcel PELLEGRIN  
Corinne LEBRUN FREDDI pouvoir à Serge NARDIN  
Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Philippe AUPHAN

**Secrétaire de séance : Serge NARDIN**

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 30 novembre 2012

Monsieur le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Demande d'avis du CTP sur une modification du temps de travail d'un adjoint technique en charge de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

### **1. Demande d'avis du CTP sur une modification du temps de travail d'un adjoint technique en charge de la cantine scolaire. D\_01\_2013**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'ouverture de la cantine scolaire implique une réorganisation des services et qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Il propose de saisir le comité technique paritaire pour :

- 1- la suppression du poste d'adjoint technique territoriale de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 19 heures par semaine,
- 2- la création d'un emploi d'adjoint technique territoriale de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée de 25 heures 30 par semaine.

Accord à l'unanimité du conseil.

### **2. Adhésion au service de documentation et informations juridiques du Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale. D\_02\_2013**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'adhérer au Service documentation et informations juridiques du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse. Le recours à ce service implique une adhésion et permettrait à la collectivité de bénéficier d'une assistance juridique, d'une veille juridique, de recevoir des actualités périodiques ainsi que des dossiers thématiques sur demande.

Un taux de cotisation additionnelle à 0,10 % est demandé pour l'adhésion à ce service. Il rappelle que le taux de cotisation actuel est de 0,7 % de la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le maire à adhérer à ce service.

### **3. Adoption des restes à réaliser en dépenses d'investissement sur les budgets 2012 – D\_03\_2013.**

M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2012 intervenant le 31 décembre 2012, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2013 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 214 040,00 €.

- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 106 942,00 €.

- le montant des dépenses d'investissement du budget annexe eau et assainissement à reporter ressort à 25 656,00 €.

- le montant des recettes d'investissement du budget annexe eau et assainissement à reporter ressort 0,00 €.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le maire à reporter sur le budget de l'exercice 2013 les dépenses d'investissement engagées et non mandatées en 2012.

### **4. Dotation des Territoires Ruraux pour l'année 2013 – D\_04\_2013**

Monsieur le Maire propose de demander la subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'aménagement du village réalisés par la Maison des Métiers et du Patrimoine. Ces travaux consistent :

1. Création d'un mur de soutènement et accès espace vert entrée de village pour 18 351,00 €
2. Création d'un local à poubelles à proximité de l'Eglise pour 3 925,21 €

Le conseil municipal décide de solliciter l'aide maximale, soit 7 796,67 €.

### **5. Adhésion à l'application des titres payables par carte bancaire sur Internet pour les facture eau et assainissement - D\_05\_2013**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau mode de paiement en ligne que la direction générale des finances publiques propose aux usagers pour le règlement des titres dont ils sont redevables, ainsi que la convention s'y rapportant.

Monsieur le Maire précise que ce mode de paiement est gratuit et sans frais bancaires pour les usagers.

Monsieur le Maire précise cependant aux membres du conseil municipal que le coût pour la commune s'élève à de 0,10 € + 0,25% du montant par opération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'ouvrir la possibilité aux usagers de procéder au règlement des titres dont ils sont redevables pour le service eau et assainissement via le service de paiement des titres par carte bancaire sur internet

Approuve la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la collectivité adhérente à TIPI et la direction générale des finances publiques  
Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

## **6. Remboursement des charges du personnel par le budget annexe eau et assainissement - D\_06\_2013**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le personnel communal est affecté partiellement au service de l'eau et de l'assainissement. Il est précisé que par délibération du 28 janvier 2011 le conseil municipal avait fixé le montant du remboursement au budget général par le budget annexe eau et assainissement à 6 000 €.

Aujourd'hui ce montant doit être actualisé et il est proposé que ce remboursement soit effectué sur la base du coût réel tel qu'il ressort du compte administratif de l'exercice précédent.

Considérant que l'agent en charge de cette activité consacre 25 % de son temps de travail au service de l'eau et de l'assainissement, monsieur le maire propose d'affecter 25 % du coût de cet agent (salaires + charges) au budget annexe eau et assainissement.

## **7. Travaux sur le réseau eau potable- D\_07\_2013**

Monsieur le maire présente les projets de travaux sur le réseau d'eau potable :

1. extension du réseau sur 650 mètres le long de la départementale 56 afin de raccorder 7 habitations existantes. Ces travaux sont estimés à 31 589,67 € HT.
2. Maillage du réseau sur 30 mètres par la mise en place d'une conduite en fonte de diamètre 100 entre le cours Saint Louis et le chemin des Magnans pour un montant de 3 835,81 €

Il propose de solliciter l'aide de l'agence de l'eau pour 10627,64 € et du département pour 7439,35 € au titre du dispositif de remise à niveau des équipements des communes rurales (ex-FNDAE). Il précise que l'extension sera réalisée sous réserve de l'obtention des financements.

Accord à l'unanimité.

## **8. Convention de mise à disposition du personnel et des locaux de l'école à l'association Li grigri de Trescamp pour le centre de loisirs sans hébergement des vacances d'avril – D\_08\_2013**

Monsieur le maire expose :

L'accueil de loisirs Li Grigri de Trescamp est une structure intercommunale itinérante.

A chaque session, elle s'installe dans une école différente de la communauté de communes de Cadenet.

La « particularité » de chacune de ces communes du Luberon permet une organisation variée des sessions.

A l'individualité de ces villages, s'ajoute la période de l'année ; chaque saison étant plus ou moins propice à certains types d'activités.

Par la mise en place de la présente convention, la commune décide de soutenir, dans la poursuite de ses objectifs l'association en mettant gratuitement à sa disposition les locaux de l'école et du personnel pour la préparation des repas.

La convention fixe la durée et les conditions de cette mise à disposition.

Accord à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

- ✓ Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de mettre en place un service public d'assainissement autonome, la commission « eau et assainissement » travaille sur le règlement de ce nouveau service.
- ✓ Le décret sur la réforme des rythmes scolaires est paru, son entrée en vigueur est prévue à la rentrée 2013 mais le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année son application. Dans ce cas il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013. Nous attendons des précisions sur la mise en œuvre de ces nouveaux rythmes avant de prendre une décision au prochain conseil municipal.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le 8 mars 2013 à 19 heures.**